



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1720

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : Quartier des Barolles - Marché de maîtrise d'oeuvre et travaux de désenclavement - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagonne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1720**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Quartier des Barolles - Marché de maîtrise d'oeuvre et travaux de désenclavement - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le quartier des Barolles est situé en périphérie de la commune de Saint Genis Laval. Il a été construit dans les années 80 dans le cadre d'une zone d'aménagement concerté (ZAC). Il se compose de deux parties, un secteur pavillonnaire et un secteur d'habitat collectif. Ce dernier est classé en catégorie 2 du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération. Il comprend 630 logements, dont 42 % de logements sociaux, compte 1 340 habitants et s'étend sur 10 hectares.

Afin d'améliorer le fonctionnement et l'image du quartier, un diagnostic et une étude préalable ont été conduits sur les espaces publics extérieurs. Les propositions d'actions qui découlent de cette réflexion globale et qui répondent aux priorités de la municipalité relèvent de deux enjeux de niveaux différents :

- le premier enjeu concerne des aménagements à court terme destinés à améliorer rapidement le fonctionnement au quotidien. Ces interventions porteraient principalement sur le désenclavement du quartier grâce à la création de nouveaux accès et à l'installation de signalétique. Les travaux pourraient être réalisés en 2010 et 2011,

- le deuxième enjeu relève d'une procédure plus longue visant à requalifier deux espaces publics majeurs : le parvis d'entrée et la place des Barolles. Les objectifs poursuivis consisteraient à ouvrir le quartier sur la commune, renforcer la centralité de la place, enrichir et diversifier les espaces de convivialité. L'idée directrice serait de s'appuyer sur une forte végétalisation des lieux afin d'améliorer la qualité de vie et l'image du quartier. La consultation de maîtrise d'œuvre pourrait être lancée cette année afin que les études soient réalisées en 2011 et les travaux à partir de 2012.

Le montant de l'ensemble de l'opération sera défini précisément à l'occasion des études de maîtrise d'œuvre. A ce jour, il peut être estimé à environ 2 500 000 € TTC.

Une participation de la commune de Saint Genis Laval sera à prévoir au titre des ouvrages relevant normalement de ses compétences et dont le montant sera précisé au cours des études.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'individualiser une première autorisation de programme pour un montant de 420 000 € TTC correspondant aux dépenses suivantes :

- les travaux de désenclavement	170 000 € TTC
- les honoraires de maîtrise d'œuvre	200 000 € TTC
- les frais de maîtrise d'ouvrage	50 000 € TTC

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le financement des travaux de désenclavement, des honoraires de maîtrise d'œuvre et des frais de maîtrise d'ouvrage relatifs à la requalification du quartier des Barolles à Saint Genis Laval.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale B-1 Favoriser la mixité, sur l'opération n° 2210 pour un montant total de 420 000 € en dépenses à la charge du budget principal, répartie selon l'échéancier suivant :

- 50 000 € en 2010,
- 250 000 € en 2011,
- 60 000 € en 2012,
- 60 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.